

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1328 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ABDELKARIM, Mohamed

Date de naissance : 06.10.1953

Adresse : 37N3 HAY EL Qods Sidi Bernoassi Casablanca

Tél. : 0663 2555 82 Total des frais engagés : 165.570 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr IFTAHY Zahra
Spécialiste en Endocrinologie, Diabète
et Maladies métaboliques
1er Etg Hay saada, Sidi Bernoassi Casablanca
Tél: 05 20 98 65 43 / Gsm: 07 07 74 16 13

Date de consultation : 27.03.2024 Nom et prénom du malade : Abdelkarim, Mohamed Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète + Dyslipidémie.

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Diabète + Dyslipidémie.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 28/03/2024

Signature de l'adhérent(e) : AHMED

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des honoraires
27/03/2024	Cs	250 DH		 DR. IFTAHY Spécialiste en Endocrinologie, Diabétologie et Maladies Métaboliques Av. Moudchar Gamoudi Imm 39 app n° 2 El Hdy Souad, 301 Benouss, Casablanca Gsm: 07 07 74 16 13

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	27.03.24	14087

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

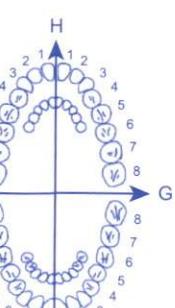
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Fatima zahra IFTAHY
 Spécialiste en Endocrinologie, Diabétologie et
 Maladies métaboliques
 Diplômée de la Faculté de Médecine
 de Casablanca
 Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd
 de Casablanca



الدكتورة فاطمة الزهراء

فتاحي

أخصائية في أمراض الغدد، داء السكري
 وأمراض الأيض
 خريجة كلية الطب بالدار البيضاء
 طبيبة مقيمة سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد
 بالدار البيضاء

Ordonnance

Casablanca, le ٢٧/٠٣/٢٠١٤ الدار البيضاء، في

Dr Abdelkarim Mohamed

٧٨٣٠٠٠٠٠

① Diamicron ٥٠٠ mg.

١-٠-٠ gttm

٢٦٢ mg x ٣

٣ ml

② Zenetiamek ٥٠٠ mg.

٠-١-١.

③ Nelip ١٠ mg

٠-٠-١ mg

*Dr.IFTAHY F.Zahra
 Spécialiste en Endocrinologie, Diabétologie et Maladies Métaboliques
 Av. Moulay Hassan, Dar El Hédisia, Casablanca, Maroc
 1er Etg Hay Saada, Sidi Bernoussi, Casablanca N°2
 Tel: 05 20 98 65 43 / Gsm: 07 07 74 16 13*

شارع مختار الكروانى عمارة رقم 39 شقة رقم 2 الطابق الاول حي السعادة البرنوسي - الدار البيضاء
 Avenue Mouktar Gernaoui Imm 39 Appt N°2, 1er étage, Hay Saada Sidi Bernoussi, Casablanca
 Tél : +(212) 520 986 543 Gsm : +(212) 707 741 613 الهاتف Email : dr.iftahy@gmail.com

78,20

78,70

154,00

154,00

154,00

LOT 240254
EXP 12 2025
PPV 265.00 DH

LOT 240254
EXP 12 2025
PPV 262.00 DH

LOT 240254
EXP 12 2025
PPV 262.00 DH

سوس
ema

Almasiyan
052 (115)+ : 137